RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 10 juillet 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. DENOIX (Jean-Marie) ;

M. MARTINOT (Stephane) ;

M. TAINTURIER (Daniel) ;

M. TAMZALI (Youssef) ;

M. SERTEYN (Didier).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. CHARY (Jean-François) ;

M. CORDE (Richard) ;

M. DESBROSSE (Francis) ;

M. GADOT (Paul-Marie) ;

Mme PICAVET (Marie-Thérèse).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 16 OCT. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité médecine interne des animaux de compagnie

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 10 juillet 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité médecine interne des animaux de compagnie :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. CADORE (Jean-Luc) ;

M. CHABANNE (Luc) ;

Mme CHETBOUL (Valérie) ;

Mme DIQUELOU (Armelle) ;

Mme FANUEL BARRET (Dominique) ;

Mme MAUREY (Christèle).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. ROSENBERG (Dan) ;

Mme DELISLE (Françoise) ;

M. LECOINDRE (Patrick) ;

Mme NICOLLE (Audrey) ;

M. THIBAUD (Jean-Laurent) ;

M. TOULZA (Olivier).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 16 OCT. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS